

**EUTHENI**

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 483 317 euros  
Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS  
831 262 456 R.C.S. PARIS  
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021  
Comptes sociaux et consolidés  
approuvés par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022

**COMPTE SOCIALS**  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)**

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements de crédit .....	23 496	2 670
Actions, autres titres à revenu variable .....	242 434	242 434
Parts dans les ent. liées, autres titres à long terme .....	6 420 170	6 391 673
Immobilisations incorporelles .....	9 184	775
Immobilisations corporelles .....	89 440	116 518
Autres actifs .....	1 030 738	1 397 631
Comptes de régularisation .....	58 522	37 518
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 873 984</b>	<b>8 189 219</b>

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit .....	-	183 000
Autres passifs .....	203 479	359 578
Provisions .....	10 816	9 566
Capitaux propres .....	7 659 689	7 637 075
- Capital souscrit .....	5 483 317	5 483 317
- Réserves .....	139 682	139 682
- Report à nouveau .....	1 884 076	2 153 977
- Résultat de l'exercice .....	152 614	- 139 901
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 873 984</b>	<b>8 189 219</b>

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés .....	11 100	10 610
Intérêts et charges assimilés .....	(2 275)	(8 864)
Revenus des titres à revenu variable .....	257 094	-
Autres produits d'exploitation bancaire .....	765 962	790 551
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>1 031 882</b>	<b>792 297</b>
Charges générales d'exploitation .....	(769 219)	(840 928)
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp. ....	(31 829)	(29 346)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>230 834</b>	<b>(77 978)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>230 834</b>	<b>(77 978)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b> .....	<b>230 834</b>	<b>(77 978)</b>
Impôt sur les bénéfices .....	(78 220)	(61 923)
<b>RESULTAT NET</b> .....	<b>152 614</b>	<b>(139 901)</b>

**ANNEXE AUX COMPTE SOCIALS.**

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.** La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2021. La société EUTHENI a assuré la continuité de ses services de prestations administratives pour le groupe et la gestion de ses participations. La société EUTHENI estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

**NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTE.** Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les recommandations de l'ANC 2020-01 du 18/05/2020, relatives aux conséquences de l'événement du COVID-19, sont prises en compte au moment de l'établissement des comptes annuels. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 7 873 984 euros et le compte de résultat un résultat bénéficiaire de 152 614 euros. L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et se termine le 31/12/2021. Il a une durée de 12 mois. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **I. Principes comptables et méthodes d'évaluation. 1. Opérations interbancaires, opérations clientèles.** Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. **2. Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R.01 du CNC. Il en résulte que la société continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,98 %. Les hypothèses retenues en matière de départs à terme sont les suivantes : probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 5 ans : 5 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 10 ans : 25 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 15 ans : 50 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 25 ans : 60 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 35 ans : 80 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est

supérieure à 35 ans : 90 %. **3. Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2021, Les actions et autres titres à revenu variable détenus par la société EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **4. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de déduction dans les capitaux propres, les encours gérés et les perspectives de réalisation future. **5. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-45 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-5 ans, Mobilier : 3-5 ans. **6. Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants. **7. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement de revenus tirés de prestations administratives. Il est enregistré lorsque les créances sont acquises. **II. Comparabilité des comptes.** Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté.

**NOTE 2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN.** Les chiffres sont fournis en euros. **1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit. Créances.** 31/12/2021 et à moins de 3 mois. Caisse : 164, Etablissement de crédit : 23 332, Total : 23 496. **Dettes.** Néant. **2. Actions et autres titres à revenus variables.** Valeurs brutes début exercice et fin exercice. Petit poucet : 150 000, Coup de pouce : 92 434, Total : 242 434. Le portefeuille titres de la société EUTHENI est composé d'actions et autres titres variables, constituant des titres de participations. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2021 pour un montant brut de 242 433 euros. Aucune dépréciation n'a été constatée. **3. Titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.**

	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exercice
COGEFI .....	6 391 573	28 497	6 420 070
EUTHENIMO .....	100	-	100
<b>TOTAL</b>	<b>6 391 673</b>	<b>28 497</b>	<b>6 420 170</b>

4. Immobilisations corporelles et incorporelles	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exercice
Logiciels .....	16 588	9 877	26 465
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>16 588</b>	<b>9 877</b>	<b>26 465</b>
Agencements installations .....	50 101	-	50 101
Matériels de bureau et mobilier .....	326 314	3 282	329 596
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>376 415</b>	<b>3 282</b>	<b>379 697</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 003</b>	<b>13 159</b>	<b>406 162</b>

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exercice
Logiciels .....	15 813	1 468	17 281
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>15 813</b>	<b>1 468</b>	<b>17 281</b>
Agencements installations .....	44 402	2 763	47 164
Mobilier, matériel de bureau .....	215 495	27 598	243 093
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>259 897</b>	<b>30 361</b>	<b>290 257</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>275 710</b>	<b>31 829</b>	<b>307 539</b>

**5. Provisions et dépréciations.** Provision pour indemnités de fin de carrière, Début exercice : 9 566, Dotations : 1 250, Fin exercice : 10 816, Total, Début exercice : 8 919, Dotations : 1 250, Fin exercice : 10 816. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 10 816 euros dont 3 674 euros de charges sociales.

6. Capitaux propres	Début exer.	Aug.	Dim.	Fin exercice
Capital .....	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale .....	139 682	-	-	139 682
Report à nouveau .....	2 153 977	-	(269 901)	1 884 076
Résultat de l'exercice .....	(139 901)	152 614	139 901	152 614
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 637 075</b>	<b>152 614</b>	<b>(130 000)</b>	<b>7 659 689</b>

Le capital de la société EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 Actions de préférence de catégorie T ; 384 374 Actions ordinaires. **7. Autres postes du bilan.** 31/12/2021 et 1 an au plus. Taxe sur la valeur ajoutée : 15 413, Intégration fiscale : 46 172, Débiteurs divers : 969 153, Total général : 1 030 738. **Ventilation des comptes de régularisation actif.** 31/12/2021 et 1 an au plus. Charges constatées d'avance : 21 112, Produits à recevoir : 41 701, Total : 62 813. **Ventilation des autres passifs.** 31/12/2021 et 1 an au plus. Fournisseurs et comptes rattachés : 93 315, Personnel et comptes rattachés : 45 376, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 36 409, Taxe sur la valeur ajoutée : 6 519, Autres impôts et taxes : 5 263, Impôts sociétés : 16 597, Total général : 203 479.

**NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.** Les chiffres sont fournis en euros. **1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 11 100 euros au 31/12/2021 et se compose exclusivement d'intérêts sur le compte courant avec sa filiale EUTHENIMO. **2. Intérêts et charges assimilées.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 2 275 euros au 31/12/2021. Il concerne des frais bancaires. **3. Revenus des titres à revenu variable.** Néant. **4. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire se composent de produits accessoires (prestations administratives diverses) d'un montant de 765 962 euros au 31/12/2021.

5. Charges générales d'exploitation	2021	2020
Charges de personnel.....	477 088	450 434
Impôts et taxes.....	3 533	1 963
Autres services extérieurs.....	288 598	388 531
TOTAL	769 219	840 928

**6. Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France et à l'étranger. Résultat courant, Résultat avant impôts : 230 834, Impôts : 78 220, Résultat après impôts : 152 614, Résultat net, Résultat avant impôts : 230 835, Impôts : 61 923, Résultat après impôts : 168 911. **7. Informations diverses.** Néant. **8. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 36 000 euros et se répartit de la façon suivante : Cabinet AUDITIS : 18 000 euros, Cabinet DELOITTE : 18 000 euros.

**NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Intégration fiscale.** Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société EUTHENI SA et sa filiale EUTHENIMO à compter de l'exercice 2018. Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés ont des effets neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément.

6. Tableau des filiales et participations	Date clôture	Valeur brute	Valeur nette	Pourcentage de détention	Cap. propres au dernier exer. clos	Résul. du dernier exercice clos
COGEFI SA, 11, rue Auber - 75009 Paris .....	31/12/2021	6 391 573	6 391 573	64,26 %	7 922 136	659 741
EUTHENIMO, 11, rue Auber - 75009 Paris.....	31/12/2021	100	100	100,00 %	262 976	122 759

**7. Opérations réalisées avec les entreprises liées. Bilan actif.** Avance en compte courant, Entreprises liées : 965 400. **8. Financement des actifs.** Néant. **9. Endettement.** Néant. **10. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** La compagnie financière n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. **11. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** Néant. **12. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre des contrats de location longue durée au 31/12/2021 s'élèvent à 13 320 €. **Engagements donnés.** Une caution solidaire de 16 479 496 € a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir. **Engagements reçus.** Néant. **13. Transactions avec les parties liées.** Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur. Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 07/10/2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

**AFFECTATION DU RESULTAT (en euros).** L'Assemblée Générale, après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2021 se solde par un bénéfice de 152 614 euros, prend également acte que la réserve légale doit être dotée à hauteur de 10 % du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 de 152 614 euros comme suit : Bénéfice de l'exercice clos : 152 614, Solde du report à nouveau avant affectation : 1 884 076, Distribution report à nouveau du 27/01/2022 : - 200 000, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 1 836 690, Affecté comme suit : A titre de dividendes aux porteurs d'ADP de catégorie T (représentant environ 0,012 euros par action) : 61 187, A la réserve légale, pour un montant de : 7 630, Solde du report à nouveau après affectation : 1 767 873. Cette résolution est adoptée par l'Assemblée.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations

	EUTHENI	EUTHENIMO	Total
Base imposable.....	(12 802)	174 234	161 432
Impôt exigible .....	-	46 172	46 172
Application régime de Faveur Fusion art. 210 CGI : - Report imposition plus-value s/cess. d'immeuble - Surcoût d'amort. non déductibles fiscalement .....	12 388 916 (813 177)	- -	- -
REPORT D'IMPOSITION PLUS-VALUE NON IMPOSEE FIN D'EXERCICE .....	11 575 739	-	-
Impôts différés.....	2 836 084	-	-
Part d'impôts acquittés sur l'exercice .....	86 232	-	-

**2. Effectif moyen.** La société EUTHENI a eu au cours de l'exercice 2021 un effectif moyen de 4 salariés hors mandataires. **3. Rémunération des mandataires sociaux.** S'agissant des rémunérations des organes d'administration, l'information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une information individuelle. **4. Evénements postérieurs.** Néant. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant.

significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Dijon et Paris - La Défense, le 14 avril 2022, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE. Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.

**COMPTES CONSOLIDÉS  
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Opérations de trésorerie et interbancaire .....	48 873 966	43 493 362
Opérations avec la clientèle .....	20 215	60 661
Actions et autres titres à revenu variable .....	977	977
Participations et autres titres détenus à long terme .....	242 434	242 434
Immobilisations incorporelles .....	9 184	775
Immobilisations corporelles .....	16 507 440	16 959 013
Autres actifs .....	551 907	1 746 150
Comptes de régularisation .....	2 198 322	944 720
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>68 404 444</b>	<b>63 448 091</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Dettes envers les établissements de crédit .....	14 773 250	15 388 225
Opérations avec la clientèle .....	42 029 742	37 058 480
Autres passifs .....	4 792 383	4 693 508
Comptes de régularisation .....	55 739	32 436
Provisions pour risques et charges .....	76 090	116 505
Intérêts minoritaires .....	2 863 299	2 788 542
Capitaux propres .....	3 813 940	3 370 395
- Capital souscrit .....	5 483 317	5 483 317
- Réserves .....	139 682	139 682
- Report à nouveau .....	1 884 076	2 153 977
- Réserves consolidées .....	(4 257 165)	(4 083 690)
- Résultat de l'exercice part groupe .....	564 030	(322 890)
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>68 404 444</b>	<b>63 448 091</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (en euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêts et produits assimilés .....	14 735	20 927
Intérêts et charges assimilés .....	(291 352)	(285 349)
Commissions (produits) .....	8 985 217	7 843 798
Commissions (charges) .....	(1 077 193)	(1 094 263)
Autres produits d'exploitation bancaire .....	441 750	400 503
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....	<b>8 073 158</b>	<b>6 885 616</b>
- Charges générales d'exploitation .....	(6 771 060)	(6 871 890)
- Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp. ...	(466 829)	(474 768)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>835 269</b>	<b>(461 042)</b>
Coût du risque .....	23 716	(23 716)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>858 985</b>	<b>(484 758)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b> .....	<b>858 985</b>	<b>(484 758)</b>
Impôt sur les bénéfices .....	(36 779)	(28 247)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b> .....	<b>822 206</b>	<b>(513 005)</b>
Résultat net Part Groupe .....	564 030	(322 890)
Résultat intérêts minoritaires .....	258 176	(190 115)

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS.**

**NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES.** Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 homologué par arrêté du 29/12/2020. Ce règlement sur les comptes consolidés s'applique de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 01/01/2021. Les recommandations de l'ANC 2020-01 du 18/05/2020, relatives au contexte évolutif de crise sanitaire Covid-19, sont prises en compte au moment de l'établissement des comptes consolidés.

**I. Principes et modalités de consolidation.** Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels de toutes les sociétés du groupe EUTHENI. Les comptes consolidés sont établis au 31/12/2021. L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes à cette date. Les sociétés COGEFI, COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes des sociétés COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO ont été retraités et présentés, pour les besoins de la consolidation, selon les dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire.

**II. Principes comptables et méthodes d'évaluation.**

**1. Opérations de trésorerie, opérations clientèles.** Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances clients présentées au bilan ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

**2. Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour litiges fiscaux ont été évaluées en fonction des taxes susceptibles d'être réclamées à la société. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R.01 du CNC. Il en résulte que le groupe continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,98 %. Les hypothèses retenues en matière de départs à terme sont les suivantes : probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 5 ans : 5 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 10 ans : 25 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 15 ans : 50 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 25 ans : 60 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 35 ans : 80 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est supérieure à 35 ans : 90 %.

**3. Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2021, les actions et autres titres à revenu variable détenus par le groupe EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute pour un montant significatif, une provision pour dépréciation est constituée

du montant de la différence.

**4. Titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société mère EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de déduction dans les capitaux propres et les perspectives de réalisation future.

**5. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-50 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-3 ans, Mobilier : 3-5 ans. Les travaux de réparation, de maintenance et d'amélioration de l'immeuble ont été immobilisés à leur coût d'acquisition également et bénéficient d'un plan d'amortissement spécifique.

**6. Impôts différés.** L'impôt différé naît des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ou des produits et charges. EUTHENI a bénéficié du régime de faveur des fusions pour reporter l'imposition de la plus-value sur l'immeuble. Elle a comptabilisé des impôts différés passifs pour corriger cette différence temporaire.

**III. Comparabilité des comptes.** Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté. L'application du nouveau règlement en matière de comptes consolidés (voir note 1) n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du groupe EUTHENI. Les comptes des exercices 2021 et 2020 sont comparables.

**NOTE 2 - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION.**

Raison sociale	Siège social	Pourcentage de contrôle du groupe	Pourcentage d'intérêt du groupe	Méthode de conso.
EUTHENI .....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 831 262 456 00013	-	-	Mère
EUTHENIMO .....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763 00018	100 %	100 %	Intégration Globale
COGEFI .....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 622 020 030 00046	64,26 %	64,26 %	Intégration Globale
COGEFI GESTION .....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 353 210 750 00025	100 %	64,26 %	Intégration Globale
COGEFI IMMOBILIER .....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 382 110 757 00012	100 %	64,26 %	Intégration Globale

**NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN - HORS-BILAN.**

**1. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit.** Créances. Etablissement de crédit, 31/12/2021 et à moins de 3 mois : 48 873 966, Opérations avec la clientèle, 31/12/2021 et à moins de 3 mois : 20 215, Total, 31/12/2021 et à moins de 3 mois : 48 894 181.

Dettes	31/12/2021	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Ets de crédit .....	14 773 250	301 028	458 333	2 444 444	11 569 444
Op. avec la clientèle :					
- Cptes ordinaires .....	30 595 217	30 595 217	-	-	-
- Comptes épargnes .....	11 434 525	-	-	11 434 525	-
Avec la clientèle .....	42 029 742	30 595 217	-	11 434 525	-
<b>TOTAL</b>	<b>56 802 993</b>	<b>30 896 246</b>	<b>458 333</b>	<b>13 878 970</b>	<b>11 569 444</b>

**2. Actions et autres titres à revenus variables.** Le portefeuille titres du groupe EUTHENI est composé d'actions et autres titres à revenu fixe ou variable, constituant des titres de placement.

3. Participations et autres titres détenus à long terme	Val. brutes	Val. nettes
PETIT POUCKET .....	150 000	150 000
COUP DE POUCE DE PETIT POUCKET .....	92 434	92 434
<b>TOTAL</b>	<b>242 434</b>	<b>242 434</b>

Les autres titres de participation détenus à long terme sont constitués de participations non significatives. Au cours de l'année 2021, le groupe EUTHENI n'a fait aucune opération sur les autres titres de participation détenus à long terme. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2021 pour un montant brut de 242 434 euros.

**4. Immobilisations incorporelles et corporelles.**

Valeurs brutes	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exercice
Logiciels .....	43 527	9 877	53 405
Autres immobilisations incorporelles .....	38 555	-	38 555
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>82 083</b>	<b>9 877</b>	<b>91 960</b>
Terrain .....	4 139 938	-	4 139 938
Construction .....	13 372 489	-	13 372 489
Agencements installations .....	698 812	10 506	709 318
Matériels de bureau .....	305 470	3 282	308 752
Mobilier .....	187 496	-	187 496
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>18 704 204</b>	<b>13 788</b>	<b>18 717 992</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 786 287</b>	<b>23 665</b>	<b>18 809 952</b>

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exercice
Logiciels .....	42 752	1 468	44 221
Autres immobilisations incorporelles .....	38 555	-	38 555
<b>TOTAL IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>81 308</b>	<b>1 468</b>	<b>82 776</b>
Construction .....	907 750	379 529	1 287 279
Agencements installations .....	462 352	55 654	518 006
Matériels de bureau .....	212 394	28 691	241 085
Mobilier .....	162 695	1 486	164 182
<b>TOTAL IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>1 745 192</b>	<b>465 361</b>	<b>2 210 552</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 826 499</b>	<b>466 829</b>	<b>2 293 328</b>

**Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice.** Linéaire. Logiciels et Total immobilisations incorporelles : 1 468, Construction : 379 529, Agencements installations : 55 654, Matériel de bureau : 28 691, Mobilier de bureau : 1 486, Total immobilisations corporelles : 465 361, Total général : 466 829.

**5. Provisions et dépréciations.** Provisions pour indemnités de fin de carrière et Total, Début

exercice : 116 505, Reprises utilisées : 8 966, Reprises non utilisées : 31 450, Fin exercice : 76 089. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 76 089 euros dont 26 811 euros de charges sociales au 31/12/2021. **6. Intérêts minoritaires.** Intérêts minoritaires et Total général, Début exercice : 2 788 542, Augmentation : 258 176, Diminution : (183 419), Fin exercice : 2 863 299. Les intérêts minoritaires sont la part de capitaux propres et résultats qui n'appartiennent pas à EUTHENI. Le montant des intérêts minoritaires est de 2 863 299 euros au 31/12/2021. **7. Capitaux propres.** Le capital de la société Mère EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires.

	Début exer.	Aug.	Diminution	Fin exercice
Capital .....	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale .....	139 682	-	-	139 682
Report à nouveau .....	2 153 977	-	(269 901)	1 884 076
Réserves consolidées .....	(4 083 691)	-	(173 474)	(4 257 165)
Résultat net part Groupe .....	(322 890)	564 030	322 890	564 030
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 370 395</b>	<b>564 030</b>	<b>(120 485)</b>	<b>3 813 940</b>

#### 8. Autres postes du bilan.

Autres actifs		31/12/2021	31/12/2020
Dépôts de garantie .....		154 075	42 472
Clients .....		30 206	1 500 502
Autres impôts et taxes .....		173 475	171 158
Autres créances .....		194 151	32 018
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>551 907</b>	<b>1 746 150</b>

Autres actifs		31/12/2021	1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts de garantie .....		154 075	60 121	93 954
Clients .....		30 206	30 206	-
Autres impôts et taxes .....		173 475	173 475	-
Autres créances .....		194 151	194 151	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>551 907</b>	<b>457 953</b>	<b>-</b>

Impôts différés	2021	2022	2023	2024	2025	N+5	Total
Base comptable .....	(379 529)	(379 529)	(379 529)	(379 529)	(379 529)	(13 424 602)	(16 230 000)
- Non amortissable .....						(2 857 511)	(2 857 511)
- Amortissable .....	(379 529)	(379 529)	(379 529)	(379 529)	(379 529)	(10 567 092)	(13 372 489)
Base fiscale .....	71 556	71 556	71 556	71 556	71 556	3 312 159	3 841 084
- Non amortissable .....						2 398 222	2 398 222
- Amortissable .....	71 556	71 556	71 556	71 556	71 556	913 937	1 442 862
<b>TOTAL BASE IDP</b>	<b>(307 973)</b>	<b>(10 112 444)</b>	<b>(12 388 915)</b>				
CUMUL BASE IDP .....	11 344 338	11 036 364	10 728 391	10 420 417	10 112 444	-	-
Taux IS .....	26,5 %	25,00 %	25,00 %	25 %	25 %	25 %	-
IDP 2020 .....	81 613	76 993	76 993	76 993	76 993	2 528 111	2 917 697
IDP 2021 .....	-	76 993	76 993	76 993	76 993	2 528 111	2 836 084
VARIATION .....							81 613

**9. Hors-bilan. Engagements de garantie.** Une caution solidaire de 16 590 183 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir.

	Cap. restant dû de l'empr.	Int. restants à courir	Cap. restant dû et int. l'empr.
Emprunt amortissable .....	9 735 687	1 006 371	10 742 058
Emprunt in fine .....	5 000 000	848 125	5 848 125
<b>TOTAL</b>	<b>14 735 687</b>	<b>1 854 496</b>	<b>16 590 183</b>

**Engagements sur instrument financier à terme.** Un SWAP FLOOR de couverture pour une valeur nominale de 16 Millions a été contracté le 10/08/2018, auprès de la BNP, afin de plafonner le taux d'intérêts à 0,423 %. L'échéance du SWAP est fixé le 10/08/2023. Nominal de l'emprunt : 16 000 000, Capital restant dû de l'emprunt : 14 735 687, Taux variable emprunt : EURIBOR 3 mois + 1,15 %, Notionnel du SWAP (capital restant dû) : 14 166 666, Echéance : 10/08/2023, Taux fixe du SWAP : 0,423 %, Etablissement financier : BNP.

**NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant des créances ou de l'engagement donné. Ce poste s'élève à 14 735 euros au titre de l'exercice 2021 contre 20 286 euros pour l'exercice 2020. **2. Intérêts et charges assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 291 352 euros au titre de l'exercice 2021 contre 285 349 euros pour l'exercice 2020. **3. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire s'entendent essentiellement des revenus liés à location de l'immeuble. **4. Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation d'un montant global de 6 771 060 euros en 2021 contre 6 871 890 euros en 2020 se décomposent comme suit :

	2021	2020
Charges de personnel .....	4 406 084	4 653 283
Impôts et taxes .....	390 867	366 112
Autres services extérieurs .....	1 974 109	1 852 496
<b>TOTAL</b>	<b>6 771 060</b>	<b>6 871 890</b>

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	2021	2020
Salaires .....	2 713 173	2 922 337
Charges de retraite .....	367 482	354 101
Autres charges sociales .....	1 002 012	1 057 623
Intéressement .....	161 724	72 393
Impôts et taxes sur salaires .....	202 108	252 092
Reprise provision pour charge .....	(40 415)	(5 263)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 406 084</b>	<b>4 653 283</b>

**6. Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant des impôts exigibles et différés au titre des bénéfices imposables des sociétés du groupe.

Compte de régularisation à l'actif	31/12/2021	31/12/2020
Produits à recevoir .....	2 065 410	876 775
Charges constatées d'avance .....	132 912	67 945
<b>TOTAL</b>	<b>2 198 322</b>	<b>944 720</b>

Autres passifs	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts de garantie reçus .....	158 775	143 496
Fournisseurs et comptes rattachés .....	745 316	774 715
Personnel et comptes rattachés .....	373 858	372 087
Sécurité sociale et autres organismes sociaux .....	521 601	412 129
Taxe sur la valeur ajoutée .....	11 739	36 133
Autres impôts et taxes .....	144 920	63 196
Impôt sur les sociétés .....	2 830 630	2 886 208
Autres dettes .....	5 544	5 544
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 792 383</b>	<b>4 693 508</b>

Autres passifs	31/12/2021	1 an au plus	Plus d'un an
Dépôts de garantie reçus .....	158 775	60 121	98 654
Fournisseurs et comptes rattachés .....	745 316	745 316	-
Personnel et comptes rattachés .....	373 858	373 858	-
Sécurité sociale et autres org. sociaux .....	521 601	521 601	-
Taxe sur la valeur ajoutée .....	11 739	11 739	-
Autres impôts et taxes .....	144 920	144 920	-
Impôt sur les sociétés .....	2 830 630	16 597	2 814 033
Autres dettes .....	5 544	5 544	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 792 383</b>	<b>1 879 696</b>	<b>2 912 687</b>

**Comptes de régularisation au passif.** Charges à payer et Total, 31/12/2021 : 55 739, 31/12/2020 : 32 436.

	Résultat av. impôts	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat ap. impôts
Résultat courant .....	858 985	(118 392)	81 613	822 206
Résul. net de l'ensemble conso. ....	858 985	(118 392)	81 613	822 206
Résultat net Part Groupe .....	558 496	(76 079)	81 613	564 030
Résultat intérêts minoritaires .....	300 489	(42 313)	-	258 176

**7. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 140 400 euros au titre de l'exercice 2021 et se répartit de la manière suivante : COGEFI : Cabinet AUDITIS : 23 800 euros, Cabinet DELOITTE : 23 800 euros ; COGEFI GESTION : Cabinet KPMG pour la certification de COGEFI GESTION : 12 000 €, Cabinet KPMG pour la mission relative à la distribution d'acomptes sur dividendes : 2 800 €, Cabinet KPMG pour la certification des fonds : 30 000 € ; EUTHENIMO : Cabinet DELOITTE : 12 000 euros ; EUTHENI : Cabinet AUDITIS : 18 000 euros, Cabinet DELOITTE : 18 000 euros.

**NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Effectif moyen.** Le groupe EUTHENI a eu à la fin de l'exercice 2021 un effectif moyen de 25 salariés. **2. Rémunération des mandataires sociaux.** Les rémunérations versées aux mandataires sociaux, y compris la rémunération de l'activité d'administrateurs s'élèvent à 706 053 euros. La rémunération de l'activité des autres administrateurs s'élève à 16 000 euros sur l'exercice 2021. **3. Evénements sur l'exercice.** Durant l'année 2021, l'activité du groupe a bien résisté face aux incertitudes économiques engendrées par la pandémie de la Covid-19. Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 8 073 K€ sur l'année 2021 contre 6 886 K€ sur l'année 2020, soit une augmentation de 17 %. Les bonnes performances de COGEFI sur sa gestion privée (+ 33 %) ont permis d'atténuer le recul des commissions de courtages (- 42 %). La filiale COGEFI GESTION présente également sur l'exercice, un chiffre d'affaires en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent. **4. Evénements postérieurs.** Le contexte de guerre russo-ukrainienne, déclenchée le 24/02/2022, a entraîné une augmentation de l'aversion au risque de la part de la clientèle. Même si COGEFI n'a pas de clients provenant des pays impactés par la guerre actuelle (clientèle majoritairement franco-française), les incertitudes que cela provoque au niveau des marchés financiers peuvent « stresser » la clientèle privée de COGEFI. La Gestion sous Mandat reste sur une philosophie de gestion prudente, et de ce fait s'expose beaucoup moins aux marchés actions, très volatile du fait de la situation actuelle. Il n'y a pas d'exposition sur la Russie ou l'Ukraine dans les portefeuilles de la Gestion sous Mandat. La philosophie de gestion, la composition des portefeuilles, ainsi que l'origine de la clientèle Privée sont les raisons pour lesquels cet événement ne remet pas en cause la poursuite de l'exploitation. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant. **6. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre de contrats de longue durée de véhicules et de matériel informatique sont de 67 032 euros au 31/12/2021.

Hors-bilan	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garantie :		
- Cautions données .....	16 590 183	17 174 205
Engagements sur instruments financiers à terme :		
- Opérations sur instruments de taux d'intérêt .....	14 166 666	14 625 000

**7. Endettement.** EUTHENIMO a souscrit, auprès de la BNP, un emprunt amortissable le 10/08/2018 de 11 millions au taux variable 1,15 % et à l'échéance du 10/08/1937. Les amortissements en capital et en intérêts ont fait l'objet d'une suspension d'un an à partir du 11/02/2020 dans le cadre d'une mesure spécifique au Covid-19. EUTHENIMO a souscrit le 10/08/2018, auprès de la BNP, un emprunt remboursable à l'échéance du 10/08/2036 de 5 millions au taux variable 1,15 %.

**8. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** Le Groupe EUTHENI n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

**9. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** L'Assemblée Générale du 30/06/2010, sur le rapport du Conseil d'administration, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration de COGEFI, pour une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la Société COGEFI en vue de leur attribution gratuite au profit de certaines catégories de salariés et de mandataires sociaux. Sur la base de 328,17 euros, valorisation obtenue selon la formule d'un expert indépendant, l'achat par COGEFI de 1 225 actions destinées au plan d'AGA représentait un coût de 402 008,25 euros. La décision d'attribution des actions gratuites a été actée le 11/10/2010. La charge correspondante à l'achat d'actions pour cette attribution gratuite a été répartie sur l'ensemble du groupe pour une distribution à partir du 11/10/2012. Cependant, les salariés et mandataires sociaux ne pouvaient vendre leurs titres qu'à partir du 11/10/2014 à la société SEPG (clause d'agrément). Depuis la fusion absorption de la société SEPG du 02/01/2019, les salariés et mandataires sociaux détenteurs d'actions gratuites doivent vendre leurs titres à la société EUTHENI. Le nombre d'actions gratuites au 31/12/2021 susceptibles d'être rachetées est de 301 actions.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2021.** En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20/02/2014, les informations ci-après mentionnent les informations sur le produit net bancaire et chiffre d'affaires, les effectifs, le montant des bénéfices ou perte avant impôt, le montant des impôts sur bénéfices dont les implantations sont redevables et les subventions publiques reçues au 31/12/2021 pour les entités dans les différents pays. **Pays d'implantation.** France, PNB ou chiffre d'affaires (en euros), PNB : 4 348 252, Chiffre d'affaires : 7 479 865, Effectif en ETP au 31/12/2021 : 24,9, Bénéfices ou pertes : 1 997 531, Montant de l'impôt courant (en euros) : 118 392, Montant de l'impôt différé (en euros) : 81 613.

Dénomination	Activité	Pays d'implantation
EUTHENI .....	Compagnie financière holding	France
EUTHENIMO .....	Location immobilière	France
COGEFI .....	Entreprise d'investissement	France
COGEFI GESTION .....	Société de gestion	France
COGEFI IMMOBILIER .....	Transactions immobilières	France

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce

relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, donnés dans le rapport de gestion du président. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Dijon et Paris - La Défense, le 14 avril 2022, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.